



## Travail de nuit, primes et compensations

Par **diogene**, le **08/05/2009** à **11:51**

Bonjour,

Je suis night audit en CDI dans une résidence de loisirs sous le code APE 552E. Tourisme social et familial. Entreprise américaine sur le sol français.

J'aimerais des éclaircissements sur les compensations liées au travail de nuit. Temps de récupération, jours supplémentaires de congés, primes, prime panier, frais de pressing pour la tenue obligatoire fournie par l'employeur... obligation de porter un uniforme (cravate...) etc...

De plus, jusqu'à il y a quelques mois, mes horaires étaient fixes : 21h00/8h00 avec des périodes de 3 jours de travail pour 4 jours de repos puis 4 jours de travail pour 3 jours de repos.

Cela est passé maintenant à des horaires variables, qui ne me permettent plus de gérer mes temps de sommeil.

Exemple d'horaires actuels : 17h00/3h00 puis 23h00/8h00 puis 19h00/4h00 puis 00h00/8h00 et ce pendant 5 ou 6 nuits d'affilées.

Cela est-il légal ???

Comment et où m'adresser pour voir plus clair dans ma situation et connaître l'ensemble de mes droits relatifs à ce type d'emploi.

Merci de votre réponse